LA PROTECTION DES BUSARDS (première partie)

Depuis 1983, chaque année PICARDIE NATURE organise un important travail d'observation et de protection des 3 espèces de Busards présentes dans notre région. PICARDIE NATURE n'est pas la seule association en France à organiser ce type d'action qui se fait dans une majorité de départements depuis que le F.I.R. (Fond d'Intervention pour les Rapaces) coordonne l'action à l'échelle nationale.

Dans ce numero vous trouverz un article concernant la campagne de dénigrement et nos réponses.
Dans le prochain numéro, le bilan régional 1995, ainsi que le bilan national 1994 vous seront présentés.

Face aux menaces qui pèsent sur les Busards, le Fond d'Intervention pour les Rapaces a publié une mise au point et présente un certains nombre d'arguments destinés à contrer la campagne de dénigrement lancée depuis plusieurs mois par des responsables de la chasse (pétition, interventions d'élus...). C'est cet argumentaire que nous avons reproduit ci-après avec l'accord du FIR. Nous demandons à celles et à ceux qui considèrent que les Rapaces ne doivent pas être détruits de lire attentivement cet article.

Busards, un à zéro : la balle au centre

Dossier élaboré par le F.I.R. en réponse à la pétition des fédérations départementales de chasseurs.

La région Centre a été, cette année, le théâtre d'opérations anti-Busards sans précédant prouvant une fois de plus que les acquis ne sont jamais définitifs. Pour en arriver là, il a suffi du mélange détonnant suivant : 3 doses d'obscurantisme, 1 dose de période pré-électorale, 1 pincée de méchants Busards, le tout accompagné de gentilles Perdrix. Le résultat de ce cocktail est effarant, jugez-en à partir des articles suivants:

• Dans la République du Centre du 22 Décembre 1994 sous le titre :
"A Villermain, chasseurs, agriculteurs et élus travaillent ensemble"

"Beaugency. - Il faut prendre le mal à la racine, éliminer les prédateurs, cause principale de la disparition des Perdreaux en Beauce. Il faudrait arrêter les lâchers de Busards et celui des renards... Alors qu'on accorde une prime pour une queue de renard capturé, on s'est aperçu que des Renards amenés par camions on ne sait d'où, ont été lâchés sur Charsonville sans que personne ne soit avisé. Ainsi s'exprimait Gérard PLESSIS, maire de Villermain."

• Dans Nos Chasses - n° 421 Octobre 1994 sous le titre : "Bientôt des fronts anti-busards ?
... Au cours de la réunion du 12 Septembre, chacun est tombé d'accord pour désigner un grand coupable : le Busard... "Les comptages réalisés en Mai faisaient apparaître des densités supportables de 2 Busards aux 1 000 ha, expliqua le Président fédéral Michel BRICE. Mais, l'été, nous voyons arriver d'Europe du Nord, des escadrilles d'oiseaux migrateurs. Ces Rapaces, perpétuellement en chasse, ont survolé sans cesse les jachères faune sauvage, où les Perdreaux se réfugiaient. Dès que des Perdreaux en sortaient, c'était le massacre. Nos oiseaux sont en état de stress permanent : les techniciens les ont retrouvés dans les bois, les jardins et jusque dans les cours de ferme ! ... La salle demanda alors des mesures concrètes pour lutter contre ce fléau.
"Nous sommes en train de constituer, avec les autres départements beaucerons et nos amis de Picardie et du Nord, un "front anti-Busards", afin d'obtenir la possibilité de régulation par des agents assermentés".

Les chasseurs attendaient des mesures plus musclées. Ils ont menacé de rejoindre dans le clan des hors-la-loi, les chasseurs de Tourterelles du Médoc.

Face à cette grossière mais efficace propagande et suite à nos interventions, le Ministre de l'Environnement a répondu au FIR en ces termes : "Je vous assure par conséquent de ma grande fermeté face aux demandes qui peuvent être faites. Je n'envisage évidemment pas des destructions de Busards, ni de toute autre espèce de Rapaces."

La conclusion dans l'immédiat est donc "1-0 la balle au Centre" : 1 pour le Ministère, 0 pour les chasseurs et les élus et la balle au Centre où le préfet de cette région, nous l'espérons, saura se montrer ferme face à la pression qui risque de perdurer jusqu'à l'été. Il serait dommage qu'une action de bien public soutenu par le Ministère soit compromise à cause d'une frange de chasseurs extrémistes dont les protecteurs locaux redoutent chaque jour qu'ils ne mettent en pratique leurs menaces.

Yvan Tariel.

LA PROTECTION DES BUSARDS

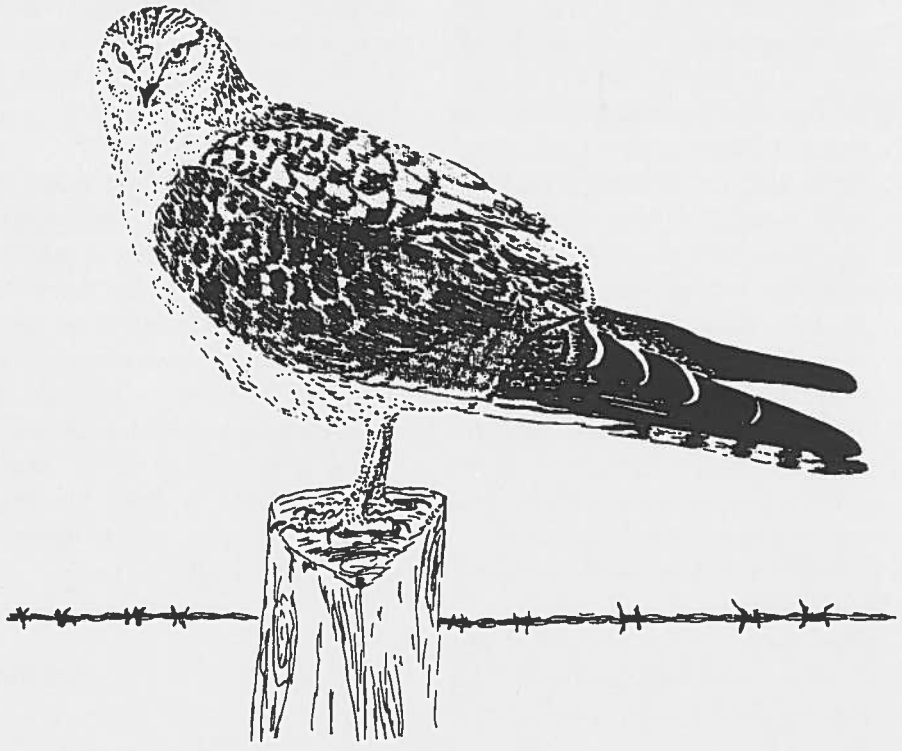
A propos du comportement des fédérations de chasseurs.

L'organisation dont elles font preuve, les moyens dont elles disposent, le rôle économique non négligeable qu'elles jouent, le statut d'association de protection de la nature agréee dont certaines bénéficient, fait qu'elles se devraient de véhiculer une autre image que celle d'incitateur à troubler l'ordre public. Or, actuellement dans les campagnes et les petites villes, c'est une véritable psychose anti-Rapaces qui est instaurée quels que soient les milieux socio-professionnels.

En fait, les fédérations de chasseurs, sans tenir compte des avis plus mesurés de leurs techniciens, se sont livrées à une vraie campagne de désinformation à l'encontre des prédateurs et plus particulièrement des rapaces. Il leur fallait justifier leur impuissance à gérer le problème perdrix et à calmer leurs adhérents dont le nombre diminue chaque année. Dans ce type de comportement, les rapaces, jadis pourchassés, empoisonnés, piégés, abattus, voire cloués sur les portes des granges et qui commençait à revivre, suite à la protection légale dont ils jouissent, relayée par les opérations de surveillance et de protection des associations, vont retourner à leur sort d'éternels boucs émissaires, victimes de l'ignorance et de la crédulité.

A propos des arguments contenus dans la pétition.

L'état des populations des Perdrix grises : La Perdrix grise ne fait que régresser en France depuis 1975, malgré les efforts de gestion. Cette espèce évolue dans des milieux agricoles bouleversés, résultat de la politique agricole développé dans les années 1960 avec intensification des méthodes de culture et recours à des techniques dommageables pour l'ensemble des espèces sauvages. L'Outarde canapetière a d'ailleurs complètement disparu et la Perdrix grise risque fort de suivre le même chemin.
Les opérations de remembrement, les arrachages de bosquets, l'utilisation des pesticides agricoles, l'irrigation, la disparition de la polyculture et des prairies ont conduit à la création de milieux "hyper artificialisés" dans lesquels les espèces sauvages réussissent difficilement à assurer leur reproduction. Quand, de surcroît, des aléas climatiques apparaissent, cela peut devenir catastrophique certaines années. C'est le cas en 1994 où, sur l'ensemble du territoire national, les Perdrix grises et rouges se sont mal reproduites en présence ou non de Busards. Il ne s'agit donc pas de problème local ou même régional et encore moins d'une prédation de la part des Busards.

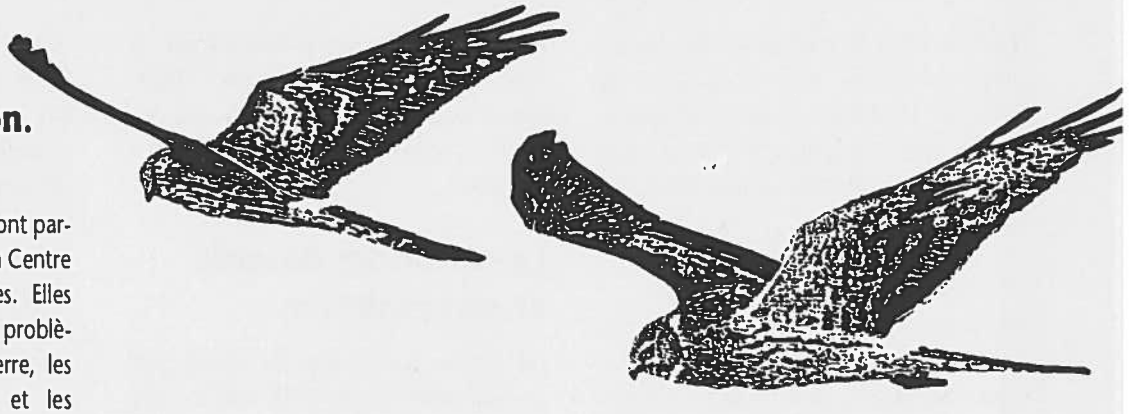


L'état des populations de Busards :

Dans le Loiret, La population de Busards Saint-Martin a semblé augmenter en 1994. En Eure-et-Loire les effectifs sont stables depuis plusieurs années mais des stationnements de Busards Saints-Martin sur les jachères pendant leur migration ont été observés cette année. En Loir-et-Cher les populations de Busards Saint-Martin ont effectivement augmenté en Petite Beauce mais uniquement ces deux dernières années. Nous sommes les seuls à connaître de façon précise l'état des populations nicheuses de Busards cendrés et Saint-Martin dans les plaines céréalières de la région Centre. Certains secteurs sont suivis depuis près de quinze ans. Cela est le fruit de travail de bénévoles qui consacrent tout leur temps disponible à ce suivi.
En 1993, la pullulation des micromammifères a permis à tous les Rapaces de réussir une reproduction exceptionnelle. Le Busard Saint-Martin, le Hibou moyen-duc, le Faucon crécerelle ont été de ceux-là. Le Busard cendré, plus rare, en a également profité et le Hibou des marais, oiseau révélateur de cette richesse en rongeurs, a même niché à plusieurs endroits. Durant le printemps et l'été 1993, les Perdrix étaient extrêmement nombreuses (près de 40 couples aux 100 ha) dans moult secteurs de Beauce et de Petite-Beauce. Or, contre toute espérance, la population de jeunes Perdrix à l'automne 1993 ne battit pas tous les records de hausse. Les Busards qui avaient des rongeurs bien plus nombreux et plus faciles à capturer en 1993, ne peuvent, en aucun cas être incriminés de cette baisse d'effectifs.
Quant à l'année 1994, si au printemps les couples de Busards Saint-Martin, étaient nombreux, ils n'ont pas réussi correctement leur reproduction (pas de nid, nichée non menée à terme, nid détruit, nichée réduite à un ou deux jeunes...).

LA PROTECTION DES BUSARDS

La cohabitation Busard/Perdrix et la notion de prédation.



Ces deux espèces sont indigènes et font partie du patrimoine naturel de la région Centre et notamment des plaines cultivées. Elles doivent donc pouvoir cohabiter sans problème (à la sortie de la dernière guerre, les plaines regorgeaient de Perdrix et les Busards abondaient dans les prairies et zones humides).

Il n'est pas question de nier la prédation du Busard Saint-Martin sur les Perdrix, mais elle reste ponctuelle dans le temps et dans l'espace. Elle est négligeable par rapport aux effets pervers des techniques agricoles et sans comparaison avec des prélèvements des chasseurs. Les études sur ce sujet, tentées par les fédérations de chasseurs, sont louables. Elles ont recherché l'objectivité et le sérieux mais les difficultés de technique font que les résultats ne peuvent être retenus :

- Les Perdrix qui portaient un émetteur sont handicapées dans leurs déplacements et subissent un stress qui favorise la prédation ; l'étude est biaisée dès le début ;
- l'échantillonnage est insuffisant pour être représentatif.

Prélèvements effectués par les chasseurs sur les Perdrix.

Nous sommes les premiers à reconnaître que le travail réalisé depuis 10 ans par les GIC, les techniciens des fédérations est important.

Sans cette organisation, il n'y aurait sans doute plus de Perdrix sauvages aujourd'hui. Mais il y a vingt-cinq ans, au cours de chasses en battue, il n'était pas rare de tuer sur une seule chasse 100 Perdrix le matin et 100 Perdrix le soir. Etait-ce alors bien raisonnable ? Ne paie t-on pas actuellement cette insouciance et nous dirons même cet irrespect.

Les aménagements effectués par les fédérations de chasseurs depuis quelques années.

Il est trop prématuré d'en faire état actuellement. Nous estimons que le travail effectué est bon et nous aurions aimé nous y voir associés, mais nous n'avons pas les moyens des fédérations de chasseurs. Il faut donner le temps au temps: une haie, une bande boisée, avant d'assurer abri et nourriture au gibier, doivent être bien installées. Or, les arbres, après plantation, sont souvent délaissés, livrés à eux-mêmes ou non respectés par les agriculteurs. Leur efficacité reste actuellement de faible importance est annihilée par des arrachages encore trop nombreux et illogiques de vieux bosquets et fourrés par des exploitants agricoles.

Le nombre et la compétence des signataires.

Il est facile pour une fédération de chasseurs, compte tenu de ses structures de mobiliser. Si le chiffre de 12 300 signatures en Loir et Cher est exact, alors, à l'évidence, ce sont des signatures obtenues par solidarité car sur de nombreux territoires de ce département, le Busard est inexistant ou rare, soit de l'incompétence des chasseurs en matière d'identification des rapaces. En région Centre, on peut rencontrer le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, le Busard des roseaux, le Faucon crécerelle, le Faucon hobereau, le Faucon émerillon, le Faucon pèlerin, la Buse variable, la Bondrée apivore, l'Epervier, l'Autour des palombes, le Balbuzard pêcheur, l'Aigle botté, le Milan royal. Ces oiseaux sont soit de passage, soit des nicheurs et ont chacun leurs spécificités tant au niveau des milieux qu'ils fréquentent qu'au niveau de leur régime alimentaire.

Des contacts entretenus avec des chasseurs, nous pouvons affirmer qu'ils font preuve d'une méconnaissance totale et chronique en méthode de détermination des espèces. Tous ces oiseaux sont globalisés sous le terme "becs crochus". Vous pourriez d'ailleurs tenter l'expérience en prenant au hasard parmi les pétionnaires quelques personnes pour les tester devant un échantillonnage d'oiseaux naturalisés. Vous seriez édifié du résultat.

D'ailleurs il est fort probable que les soi-disant Busards qui pullulaient après les moissons au bord de Blois, étaient en fait des Bondrées apivores. Plusieurs dizaines de ces oiseaux, exclusivement insectivores ont stationné dans les chaumes du 30 Juillet au 25 Août 1994 avant leur descente migratoire vers les cols pyrénéens. Nous-mêmes, au premier abord, les avions confondues avec de jeunes Busards Saint-Martin.

Le marchandage concernant la régulation sauvage possible.

Nous pouvons fournir une liste de Busards, Faucons crécerelles, Eperviers abattus par les chasseurs. Les centres de sauvegarde regorgent de survivants handicapés et condamnés à finir leur existence en volière.

Egalement, depuis quinze ans que nous arpentons les chemins, nous ne comptons plus les oeufs, Merles, Moineaux, Pies, Poussins... injectés ou imprégnés de pesticides agricoles (témik-diméthoate) qui ont été dispersés à titre d'appâts dans la nature. Parfois, nous rencontrons dans la nature des Busards convulsés, tétanisés sur place mais aussi d'autres Rapaces diurnes et nocturnes. Les gardes chasse de la faune sauvage ont d'ailleurs pu relever quelques infractions parmi les nombreuses restées impunies. Des jugements récents en attestent et ne sont sans doute pas étrangers à cette pétition.

LA PROTECTION DES BUSARDS

Egalement lors de nos interventions en culture pour déplacer les petits Busards et les soustraire à leur destruction par les moissonneuses, nous ne comptons plus les oeufs enlevés, jeunes arrachés ou massacrés sur les nids dans notre dos.

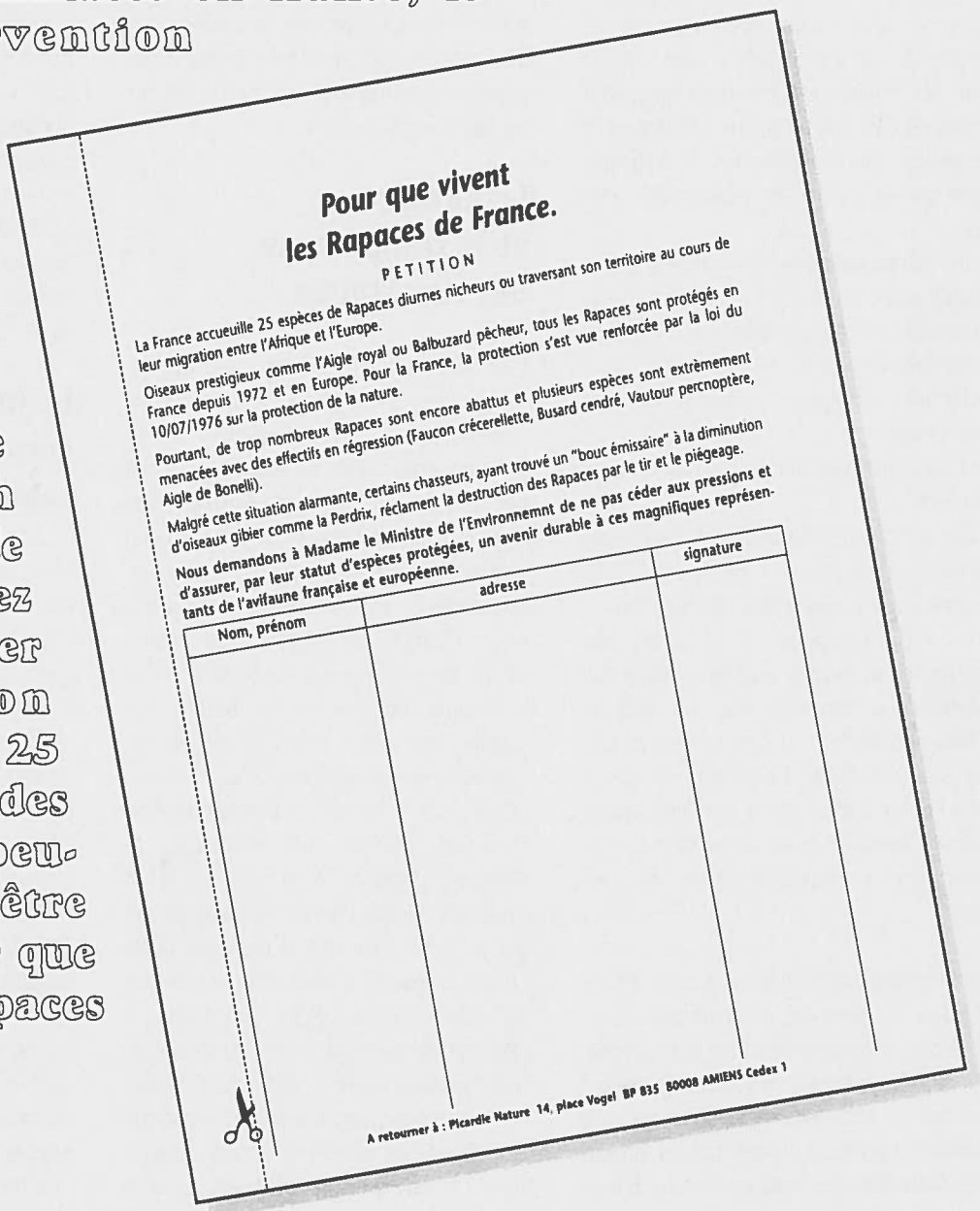
Pour résumer.
Les chasseurs, ou plutôt les mauvais chasseurs, n'ont jamais accepté la protection légale des Rapaces qu'ils détruisent à la première occasion et peu se font prendre. Le Fond d'Intervention pour les Rapaces (FIR) et Nature Centre sont en mesure de vous présenter un dossier étoffé sur le sujet si vous le souhaitez.

Le statut des Busards et son évolution.

Les Busards comme tous les Rapaces sont non chassables depuis 1972. Depuis 1976, ils sont entièrement protégés (destruction, transport, naturalisation, commerce interdit).
Actuellement, ce statut est menacé. Par cette campagne de désinformation, les chasseurs mettent en cause le statut des Busards, alors que la situation au niveau national, européen et mondial est précaire.

François BOURDIN.

En réponse à la pétition que font circuler actuellement plusieurs fédérations de chasse réclamant la destruction des Busards, mais aussi parce que les busards ne sont pas les seuls rapaces menacés en france, le Fond d'Intervention pour les Rapaces et la ligue de Protection des Oiseaux ont lancé une pétition pour le maintien de la protection des Rapaces de France : Signez et faites signer cette pétition située en page 25 (sur demande des exemplaires peuvent vous être adressés), pour que vivent les Rapaces de France.



Pour que vivent les Rapaces de France.

PETITION

La France accueuille 25 espèces de Rapaces diurnes nicheurs ou traversant son territoire au cours de leur migration entre l'Afrique et l'Europe.

Oiseaux prestigieux comme l'Aigle royal ou Balbuzard pêcheur, tous les Rapaces sont protégés en France depuis 1972 et en Europe. Pour la France, la protection s'est vue renforcée par la loi du 10/07/1976 sur la protection de la nature.

Pourtant, de trop nombreux Rapaces sont encore abattus et plusieurs espèces sont extrèmement menacées avec des effectifs en régression (Faucon crécerellette, Busard cendré, Vautour percnoptère, Aigle de Bonelli).

Malgré cette situation alarmante, certains chasseurs, ayant trouvé un "bouc émissaire" à la diminution d'oiseaux gibier comme la Perdrix, réclament la destruction des Rapaces par le tir et le piégeage.

Nous demandons à Madame le Ministre de l'Environnemnt de ne pas céder aux pressions et d'assurer, par leur statut d'espèces protégées, un avenir durable à ces magnifiques représentants de l'avifaune française et européenne.

Nom, prénom	adresse	signature

A retourner à : Picardie Nature 14, place Vogel BP 835 80008 AMIENS Cedex 1